

Séance 3 :

ARRÊT SUR LE DROIT DE VOTE.

PETITE AIDE POUR TON ENQUETE DOCUMENTAIRE:

- **ETAPE 1 : JE LIS/REGARDE LES DOCUMENTS (AU MOINS DEUX FOIS.)**

- **ETAPE 2 : JE LIS LES QUESTIONS (OU LES EXERCICES À FAIRE.)**

- **ETAPE 3 : JE CHERCHE LES RÉPONSES SUR LES DOCUMENTS.**

- **ETAPE 4 : J'ÉLABORE UNE REPONSE DANS MA TÊTE AVANT DE LA RÉDIGER.**

- **ETAPE 5 : JE RÉDIGE LA REPONSE A LA QUESTION EN PRENANT SOIN DE BIEN ÉCRIRE.**

Fiche document

Document 1 : histoire du vote en France.

document 2 : le droit de vote des femmes

Histoire du vote

La longue marche vers le suffrage universel

1815 Seuls peuvent voter les hommes de 30 ans et plus payant beaucoup d'impôts (**suffrage censitaire** masculin). Ils ne votent que pour élire des délégués qui élisent à leur tour les députés.

1817 Les électeurs peuvent élire directement les députés.

1830 L'âge pour voter passe de 30 à 25 ans. Le montant d'impôts nécessaire est réduit d'un tiers.

1831 Les électeurs peuvent élire les conseillers municipaux (élections municipales).

1833 Les électeurs peuvent élire les conseillers généraux (élections cantonales).

1848 Tous les hommes peuvent voter (suffrage universel masculin). L'âge pour voter est abaissé à 21 ans.

1871 Les conseillers généraux peuvent élire le président du Conseil général.

1884 Les conseillers municipaux peuvent élire le maire.

1945 Les femmes peuvent voter (suffrage universel).

1965 Les électeurs et électrices peuvent élire le président de la République (élection présidentielle).

1975 L'âge pour voter est abaissé à 18 ans.

1979 Les électeurs et électrices peuvent élire les députés européens (élections européennes).

1986 Les électeurs et électrices peuvent élire les conseillers régionaux qui élisent eux-mêmes le président de Région (élections régionales).

Suffrage : c'est une voix dans une élection.
Suffrage censitaire : système où seuls ceux qui paient un impôt (le cens) peuvent voter ou être éligibles.

Document 3 : le vocabulaire du vote.

- **députés** : ceux qui votent les lois à l'Assemblée nationale et qui représentent le peuple puisque élus par lui.
- **électeurs** : nom donné aux citoyens lorsqu'ils votent.
- **suffrage universel** : droit de vote (pour les instances françaises) pour tous les majeurs.

Fiche activité

Questions :

1- C'est quoi le vote ?

- une action qui permet à une personne d'exprimer son opinion, son choix.
- c'est une sanction prévue par la loi lorsqu'une personne manque à ses devoirs.
- un droit.
- un devoir.

2- le suffrage universel masculin, c'est :

- la possibilité pour tous les hommes de plus de 21 ans de voter sans payer.
- la possibilité pour hommes et femmes de voter sans payer.
- la possibilité pour tous les hommes de plus de 21 ans de voter à condition de payer un certain montant (impôt).

3- Le droit de vote est un droit pour tous :

- les citoyens de plus de 18 ans hommes et femmes.
- les enfants.
- les enfants uniquement dans les écoles et/ou dans des associations sportives, culturelles, ...

4- Les femmes peuvent voter depuis

- 1815 (ont obtenu ce droit en même temps que les hommes.)
- 1848
- 1945
- 2000

5- Les français peuvent voter pour :

- les préfets
- les maires
- les conseillers régionaux et départementaux
- les députés
- le Président de la République.

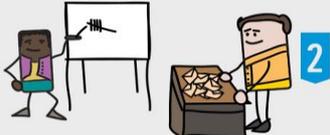
Fiche à retenir

1



Le bureau de vote est ouvert toute la journée les deux dimanches de l'élection présidentielle. **Il ferme ses portes à 19h ou 20h** selon la taille des villes. **Après il est impossible de voter !**

2



Des électeurs volontaires ouvrent toutes les enveloppes et **comptent le nombre de bulletins** pour chaque candidat.

C'EST LE DÉPOUILLEMENT

3



Celui qui a le **plus de voix** dans l'ensemble des bureaux de vote a **gagné et est donc élu.**

ZOOM

Certains bulletins ne sont pas pris en compte :

- VOTE NUL : des mots sont inscrits sur le bulletin, ou plusieurs bulletins sont dans une même enveloppe
- VOTE BLANC : il y a un bulletin sans rien écrit dessus ou aucun bulletin dans l'enveloppe

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Place_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

1



L'élection se déroule dans un **bureau de vote**, installé par exemple dans les mairies ou les écoles partout en France.

2



L'électeur doit montrer sa **carte d'identité** et peut présenter sa **carte d'électeur** pour voter.

3



L'électeur prend les **bulletins de vote** avec le nom du candidat et **une enveloppe**.

4



L'électeur se rend dans l'**isoloir** pour mettre dans l'enveloppe le bulletin du candidat qu'il a choisi. **Le vote est secret.**

5



L'électeur **glisse ensuite son enveloppe dans une urne transparente** et celui qui surveille le bureau de vote dit « **A VOTÉ !** »

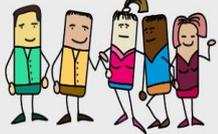
6



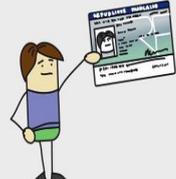
L'électeur **signe le registre** en face de son nom. On ne peut voter qu'une seule fois.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Place_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

DIS-MOI QUI PEUT VOTER ?




LES PERSONNES DE PLUS DE 18 ANS



LES PERSONNES DE NATIONALITÉ FRANÇAISE



LES PERSONNES INSCRITES SUR LES LISTES ÉLECTORALES

ZOOM

Le vote n'est pas obligatoire en France, mais nos ancêtres se sont battus pour l'obtenir. Les femmes ne peuvent voter que depuis 72 ans. Si on ne respecte pas la loi, on peut être privé de son droit de vote par la justice.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Place_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

DIS-MOI POURQUOI ON VOTE ?



LA FRANCE EST UNE RÉPUBLIQUE

Les personnes qui dirigent le pays sont choisies par le peuple. Ça s'appelle le « **suffrage universel** ». **La France est une démocratie.**

On peut voter pour :



LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE pour diriger le pays tous les 5 ans



LES DÉPUTÉS FRANÇAIS OU EUROPÉEN pour voter les lois tous les 5 ans



LE MAIRE de sa commune tous les 6 ans



LES CONSEILLERS DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS tous les 6 ans

ZOOM

On peut choisir une personne qui a les mêmes opinions que soi pour diriger le pays, une région, un département, une ville ou pour voter les lois. On peut exprimer ses préférences par le vote.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Place_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr